

ter jusqu'à sa mort. Rarement on vit porter aussi loin l'assiduité et l'exactitude ; il fut pendant trente-sept ans fidèle à l'obligation de la résidence, que les bénéficiers même de second rang n'observaient pas toujours. Il ne dut s'absenter à peu près jamais, car sa signature d'une large et ferme écriture se retrouve au bas de tous les actes capitulaires de cette époque. Une telle vie, qui s'écoule dans l'uniformité des mêmes devoirs, dans une constance égale et une fidélité scrupuleuse à les remplir tous jusqu'au moindre d'entre eux, laisse échapper comme un parfum d'austérité et d'humilité chrétiennes ; elle révèle une grande âme aussi modeste que bonne. Messire de Fenoyl fut successivement maître de chœur, courrier du chapitre, c'est-à-dire chargé de l'administration de ses revenus, et obéancier. Il a conservé, pendant trente ans environ, cette dignité, la première de l'église collégiale, qui lui donnait le privilège de complimenter les papes et les rois de France à leur entrée à Lyon.

Son prédécesseur avait été messire Pierre de Chatillon, qui en avait été revêtu pendant dix années, depuis le 30 avril 1600. Noble maître Guillaume Charrier, docteur en théologie, abbé commandataire de Notre-Dame de Chaye-les-Meaux lui succéda. Monsieur de Fenoyl lui avait transmis sa charge, quelques années avant de mourir — Son extrême vieillesse ne lui permettant plus de remplir assez bien, au gré de sa conscience délicate, les offices qu'elle imposait, il n'avait pas hésité à la résigner entre les mains d'un bénéficié, qu'il en jugeait plus digne. Mais comme, pour l'exercer, il était nécessaire d'être auparavant pourvu d'un canonicat et que depuis leur contrat aucune vacance n'avait eu lieu, ce ne fut qu'au décès même de messire de Fenoyl que son successeur put